

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 04 OCTOBRE 2021

Aujourd'hui quatre octobre deux mil vingt et un, à dix-huit heures, heure légale, se sont réunis à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de M. DIGEON, Maire, les Membres du Conseil Municipal dont les noms suivent :

Présents : Mme Nelly DURY, M. Philippe VAREILLES, Mme Sylviane HOUDRÉ, Mme Françoise CHESNOY, M. Charles TERRIER, Mme Nadia GUITARD, Mme Valérie CHARLES, Mme Joëlle VATRIN, Mme Dominique BABIN, M. Jacques-Éric DELATRE, M. Fabrice BOUSCAL M. Vincent LAZZAROTTO, M. Fabien LÉON, Mme Delphine DECHAMBRE, Mme Caroline BOURRY, Mme Marine SCHEFFER, M. Thomas DAVID, M. Christophe BELABBES, Mme Céline HEBERT, M. Bruno NOTTIN, M. Christian VILAIN, M. Edouard WEBER, Mme Myriam BESSON, M. Ali LEYLEK, Mme Mélanie LETOURNEUR.

Ont donné délégation de vote :

- M. Philippe MALET à M. Benoît DIGEON
- M. Dominique DELANDRE à Mme Valérie CHARLES
- M. Jean-René COQUELIN à M. Charles TERRIER
- Mme Nora MEZIANE à Mme Sylviane HOUDRÉ
- Mme Marine POUILLET à Mme Françoise CHESNOY
- M. Thierry COLLARD à M. Bruno NOTTIN

Excusé : M. Manuel RIBEIRO.

--==--

Mme BOURRY remplit les fonctions de secrétaire.

* * *

Le Conseil Municipal adopte les procès-verbaux des séances des 12 avril et 12 juillet 2021.

--==--

RAPPORT DU MAIRE SUR LES DÉCISIONS PRISES DEPUIS LA SÉANCE DU CONSEIL DU 12 JUILLET 2021

*en vertu de la délégation du Conseil Municipal
au titre de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales*

Le Maire rend compte des décisions qu'il a prises depuis la séance du 12 juillet dernier au Conseil Municipal qui lui en donne acte.

Demande de subvention auprès de l'Agence Nationale du Sport pour la réhabilitation des locaux du club d'athlétisme et la création d'une salle de musculation mutualisée à hauteur de 20 %, soit 48 800 €. (Arrêté n° D 21/016 reçu en Sous-Préfecture le 28/06/2021)

Convention avec la ville de Châlette s/Loing pour la confection de repas destinés aux enfants et adultes de la ville de Montargis pour la période du 15 juillet au 27 août 2021. (Arrêté n° D 21/017 reçu en Sous-Préfecture le 06/07/2021)

Défense de la commune dans les actions intentées contre elle dans le cadre des recours contre le permis de démolir PD 045.208.20.A.0.002 Agglomération Montargoise. (Arrêté n° D 21/018 reçu en Sous-Préfecture le 24/08/2021)

Droit de préemption commercial – fonds de commerce au 97 bis, 99, 101 rue Leclerc à Montargis. (Arrêté n° D 21/019 reçu en Sous-Préfecture le 01/09/2021)

Convention de mécénat avec le Lions Club de Montargis Rives du Loing pour son soutien financier au séjour découverte de la Rochelle organisé par la Maison des jeunes, par un don à hauteur de 1 500 €. (Arrêté n° D 21/015 reçu en Sous-Préfecture le 18/06/2021)

J'ai signé les marchés, accords-cadres et avenants suivants dans le cadre de la délégation que m'a confiée le Conseil Municipal par délibérations en date du 15 juillet 2020 (article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales) et du 27 octobre 2014 concernant APPROLYS.

Du 16 juin 2021 au 17 septembre 2021

MARCHÉS EN PROCÉDURE ADAPTÉE

LOCATION DE SEPT MINIBUS NEUFS POUR LES SERVICES MUNICIPAUX

Lot n° 1 – Location de six minibus neufs avec porte latérale

Avenant n°2 (prolongation du délai de location du 01/06/2021 au 30/09/2021)

DIAC LOCATION - 93168 NOISY LE GRAND

(Mandataire du Groupement)

Et

Sté BASTY Père et Fils - 45200 AMILLY

Montant : 7 050.00 € HT

Date de notification : 24/06/2021

MISE EN SÉCURITÉ INCENDIE ET P.M.R. DU CENTRE NELSON MANDELA

Lot n° 1 – Gros-Œuvre, étanchéité

Sté REVIL - 45700 PANNES

Montant : 198 000.00 € HT

Date de notification : 15/07/2021

Lot n° 3 – Plâtrerie, Faux plafond

Sté A.M.G. - 45120 CHALETTE SUR LOING

Montant : 58 842.42 € HT

Date de notification : 13/07/2021

Lot n° 4 – Plomberie, sanitaire

Sté DECHAMBRE - 45220 DOUCHY- MONTCORBON

Montant : 28 596.62 € HT

Date de notification : 13/07/2021

Lot n° 5 – Electricité

Sté NORMIELEC - 45510 VIENNE EN VAL

Montant : 23 461.16 € HT

Date de notification : 13/07/2021

Lot n° 6 – Carrelage, Faïence, Peinture

Sté NEYRAT - 45700 PANNES

Montant : 60 377.13 € HT

Date de notification : 13/07/2021

Lot n° 7 – Ascenseur

Sté NOUVELLE SOCIETE D'ASCENSEURS - 86280 SAINT BENOIT

Montant : 22 375.00 € HT

Date de notification : 13/07/2021

Lot n° 8 – Système de sécurité incendie

Sté SEPIAA - 45700 VILLEMANDEUR

Montant : 121 035.58 € HT

Date de notification : 13/07/2021

MISE EN SÉCURITÉ INCENDIE ET P.M.R. DU CENTRE NELSON MANDELA

Concerne uniquement le lot n°2

Déclaré sans suite lors de la 1^{ère} procédure et réparti pour cette présente procédure en 2 lots

Lot n° 2.1- Menuiseries extérieures, serrurerie

Sté META ALU CENTRE - 45700 VILLEMANDEUR

Montant : 38 265.00 € HT

Date de notification : 09/08/2021

Lot n° 2.2- Menuiseries intérieures

Sté AFL FOESSEL - 45200 AMILLY

Montant : 121 322.89 € HT

Date de notification : 05/08/2021

STADE M. BERAUD : RÉFECTION DES TRIBUNES, DU CLUB HOUSE ET DES VESTIAIRES

Lot n° 1 - Dépose, démolitions, maçonnerie, enduits

Sté REVIL - 45700 PANNES

Montant : 47 825.15 € HT

Date de notification : 15/07//2021

Lot n° 2 - Charpente bois

Sté U.T.B. - 45700 VILLEMANDEUR

Montant : 11 357.10 € HT

Date de notification : 16/07/2021

Lot n° 3 - Menuiseries extérieures et intérieures

Sté AFL FOESSEL - 45200 AMILLY

Montant : 52 656.24 € HT

Date de notification : 09/08/2021

Lot n° 4 - Faux plafonds, Luminaires

Sté BIDET - 45700 PANNES

Montant : 5 909.87 € HT

Date de notification : 19/07/2021

Lot n° 5 - Peintures intérieures et extérieures

Sté VAURY - 45700 VILLEMANDEUR

Montant : 42 500.00 € HT

Date de notification : 16/07/2021

IMMEUBLES 35 - 37 RUE DORÉE ET 5 RUE DE LA PÊCHERIE « PASSERELLES »

Sté REVIL - 45700 PANNES

Montant : 998 000.00 € HT

Date de notification : 22/07/2021

ORGANISATION DE 3 SAISONS DE THÉÂTRE DE BOULEVARD À LA SALLE DES FÊTES DE MONTARGIS

Accord-cadre à bons de commande pour 3 saisons

Sté J.P.L. ARTISTS - 45200 MONTARGIS

Montant minimum pour une saison : 30 000.00 € HT

Montant maximum pour une saison : 50 000.00 € H.T.

Date de notification : 22/07/2021

FOURNITURE DE COLIS DE NOËL POUR LES PERSONNES RETRAITÉES AGÉES DE 60 ANS ET PLUS, DOMICILIÉES À MONTARGIS

Accord-cadre à bons de commande

Sté LES DUCS DE GASCOGNES - 32200 GIMONT

Montant minimum : 18 000.00 € H.T.

Montant maximum : 40 000.00 € H.T.

Date de notification : 05/08/2021

RÉALISATION D'UN FORAGE POUR L'ARROSAGE DU STADE BERAUD

Sté EXEAU TP - 45460 BOUZY LA FORET

Montant : 48 160 € H.T.

Date de notification : 24/08/2021

LOCATION DE DEUX TONDEUSES AUTOPORTÉES ROTATIVES RELANCE DANS LE CADRE D'UNE PROCÉDURE AVEC OPTION D'ACHAT

Sté TECHNOPOLE SERVICES AGRI - 45620 CERDON

Lot n° 1 - Tondeuse autoportée rotative à ramassage arrière, à coupe frontale 1.80 mètre et à bennage en hauteur

Montant location : 38 315.00 € H.T. pour 60 mois

Option d'achat : 370.00 € H.T.

Date de notification : 26/08/2021

Lot n° 2 - Tondeuse autoportée rotative à ramassage arrière, à coupe frontale 1.50 mètre et à bennage en hauteur

Montant location : 30 756.00 € H.T. pour 60 mois

Option d'achat : 297.00 € H.T.

Date de notification : 26/08/2021

ACCUEIL PÉRISCOLAIRE M. MEUNIER

Lot n°4 - Cloisons / doublage

Avenant n°1

BIDET SAS - 45700 PANNES

Montant : + 927.78 € HT

Date de notification 15/09/2021

Lot n°7 - Plomberie/sanitaires

Avenant n°1

PRÉFABRICATION GÂTINAISE - 45700 VILLEMAMDEUR

Montant : + 138.32 € HT

Date de notification 15/09/2021

MARCHÉS PASSÉS SANS PUBLICITÉ NI MISE EN CONCURRENCE PRÉALABLES

SOCLE NUMÉRIQUE CABLAGE POUR LES ÉCOLES COURANT FORT

Sté HAMEL - 45700 MORMANT SUR VERNISSON

Montant : 43 481.08 € HT

Date de notification : 24/06/2021

SOCLE NUMÉRIQUE CABLAGE POUR LES ÉCOLES COURANT FAIBLE

Sté CRS - 45800 SAINT JEAN DE BRAYE

Montant : 21 340.18 € HT

Date de notification : 13/09/2021

RÉSIDENCE DU GRAND CLOS RÉFECTION DE LA CHAUSSÉE ET TROTTOIRS EN ENROBÉ À CHAUD

Sté VAUVELLE - 45290 VARENNES CHANGY

Montant : 81 958.00 € HT

Date de notification : 04/06/2021

CONTRAT DE SERVICES D'UTILISATION DU PROGICIEL MARCOWEB EN MODE HÉBERGÉ

(Annule et remplace le contrat précédent)

Durée 3 ans

Sté AGYSOFT - 34790 GRABELS

(Licences/Hébergement/Maintenance)

Montant : 2 892.00 € HT pour une année

(Intervention technique)

Montant : 425.00 € H.T.

Date de notification : 02/07/2021

CUISINE CENTRALE MUNICIPALE RÉFECTION DE SOLS EN CARRELAGE

Sté A.D.M. - 91590 MONDEVILLE

Montant : 11 570.00 € HT

Date de notification 15/07/2021

ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE PASTEUR RÉORGANISATION DU SITE : BÂTIMENT ET RÉFECTOIRE**Lot n° 11 : Menuiseries intérieures**

Sté AFL FOESSEL - 45200 AMILLY

Montant : 69 938.93 € HT

Date de notification 05/08/2021

ACCUEIL PÉRISCOLAIRE M. MEUNIER**Fourniture et pose d'un appareil sanitaire**

Sté PRÉFABRICATION GÂTINAISE - 45700 VILLEMANDEUR

Montant : 2 620.06 € HT

Date de notification 03/09/2021

CENTRE NELSON MANDELA : AMO POUR LE SUIVI DE L'EXÉCUTION

SARL Dominique CALLIET - 45200 AMILLY

Montant : 19 056.00 € HT

Date de notification 03/09/2021

APPELS D'OFFRES OUVERTS**FOURNITURE DE PRODUITS D'ENTRETIEN****Accord-cadre à bons de commande****Marché passé pour une durée initiale de 12 mois, Avec 3 reconductions de même durée, soit 48 mois****Lot n° 1 – Sols et sanitaires des bâtiments**

Sté ADIS - 78660 ABLIS

Montant minimum annuel : 4 200.00 € H.T.

Montant maximum annuel : 9 000.00 € H.T.

Date de notification : 16/08/2021

Lot n°2 - Droguerie

Sté PROPIMEX - 45390 PUISEAUX

Montant minimum annuel : 2 500.00 € H.T.

Montant maximum annuel : 7 000.00 € H.T.

Date de notification : 25/08/2021

Lot n°3 – Hygiène des mains

Sté FICHOT HYGIÈNE - 28300 MAINVILLIERS

Montant minimum annuel : 1 400.00 € H.T.

Montant maximum annuel : 8 500.00 € H.T.

Date de notification : 16/08/2021

Lot n°4 – Usage unique

Sté PROPIMEX - 45390 PUISEAUX

Montant minimum annuel : 1 700.00 € H.T.

Montant maximum annuel : 8 000.00 € H.T.

Date de notification : 25/08/2021

Lot n° 5 – Papier

Sté ADIS - 78660 ABLIS

Montant minimum annuel : 12 000.00 € H.T.

Montant maximum annuel : 40 000.00 € H.T.

Date de notification : 16/08/2021

Lot n° 6 – Hygiène alimentaire

Sté ADIS - 78660 ABLIS

Montant minimum annuel : 4 000.00 € H.T.

Montant maximum annuel : 12 000.00 € H.T.

Date de notification : 16/08/2021

Lot n° 7 – Petite enfance

Sté LABORATOIRE RIVADI - 79100 LOUZY

Montant minimum annuel : 1 000.00 € H.T.

Montant maximum annuel : 2 500.00 € H.T.

Date de notification : 16/08/2021

ACCORD CADRE/MARCHÉ SUBSÉQUENT - APPROLYS

Néant

ACQUISITION D'UNE PÉNICHE (BATEAU RESTAURANT « LA PETITE VENISE ») ET AUTORISATION À M. LE MAIRE DE SIGNER L'ACTE AUTHENTIQUE

Vu la décision des propriétaires de la péniche-restaurant « la petite venise » de céder leur établissement,

Considérant le caractère emblématique de cet établissement installé depuis 2018 au quai du Pâtis, en plein centre-ville,

Considérant que le projet s'inscrit parfaitement dans le cadre de l'opération Action Cœur de Ville et des actions visant à revitaliser l'attractivité de notre ville, le canal de Briare étant devenu avec la Scandibérique (Eurovélo 3), un élément d'attraction majeur pour la ville,

Le Conseil Municipal approuve l'acquisition de la péniche restaurant « La Petite Venise » au prix de 310 000 €, étant précisé que les frais d'actes seront à la charge de la ville, et autorise le Maire, ou son représentant, à rédiger et signer l'ensemble des pièces utiles à cette transaction, signer les actes notariés correspondants, y faire toutes déclarations, y élire domicile et plus généralement faire le nécessaire dans le cadre de cette opération.

Adopté à la MAJORITÉ par 27 voix POUR et 5 CONTRE (M. BELABBES, M. COLLARD, Mme HEBERT, M. NOTTIN, Mme LETOURNEUR).

DÉCISION MODIFICATIVE N° 1 - EXERCICE 2021

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Budget Primitif 2021 adopté par délibération n° 20-103 du 14 décembre 2020,

Vu le Budget Supplémentaire 2021 adopté par délibération n° 21-025 du 12 avril 2021,

Considérant la nécessité de procéder à des ajustements de crédits,

Le Conseil Municipal approuve la décision modificative n° 1 du Budget 2021 telle qu'elle est présentée et qui s'équilibre à la somme de - 88 675,00 € se décomposant comme suit :

- +/- 257 300,00 € pour la section d'Investissement
- +/- 168 625,00 € pour la section de Fonctionnement

Adopté à la MAJORITÉ par 27 voix POUR et 5 CONTRE (M. BELABBES, M. COLLARD, Mme HEBERT, M. NOTTIN, Mme LETOURNEUR).

MODIFICATION DES COMMISSIONS MUNICIPALES

Vu la délibération n° 20-046 du 15 juillet 2020 portant constitution des commissions municipales,

Considérant qu'il convient de modifier la composition desdites commissions suite à l'installation de Mme Mélanie LETOURNEUR dans ses fonctions de conseillère municipale,

Le Conseil Municipal approuve la composition des commissions ci-après :

3) AFFAIRES SCOLAIRES - PETITE ENFANCE - FAMILLE

Sylviane HOUDRÉ-Marine POUILLET-Vincent LAZZAROTTO-Françoise CHESNOY-Nadia GUITARD-Jean-René COQUELIN-Fabien LÉON-LETOURNEUR Mélanie-EDOUARD WEBER-Manuel RIBEIRO

8) JEUNESSE & SPORTS

Dominique DELANDRE – Ali LEYLEK-Vincent LAZZAROTTO-Nelly DURY-Nora MEZIANE-Marine
POUILLET-Delphine DECHAMBRE- LETOURNEUR Mélanie-Myriam BESSON-Manuel RIBEIRO.

Adopté à l'UNANIMITÉ.

RAPPORT 2020 SUR LA GESTION DÉLÉGUÉE DU RÉSEAU DE CHALEUR URBAIN

Vu l'article L.1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant le rapport annuel établi pour l'exercice 2020 par MONTARGIS ENERGIES, délégataire du service public de distribution d'énergie calorifique,

Considérant que ce rapport a été présenté à la Commission Consultative des Usagers des services publics locaux le 22 septembre 2021,

Le Conseil Municipal prend acte de la présentation du rapport annuel du service public de distribution d'énergie calorifique pour l'exercice 2020.

RAPPORT 2020 SUR LA GESTION DÉLÉGUÉE DU STATIONNEMENT PAYANT

Vu l'article L.1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant le rapport annuel établi pour l'exercice 2020 par la société S.A.P. INDIGO, délégataire du service public du stationnement payant sur et hors voirie,

Considérant que ce rapport a été présenté à la Commission Consultative des Usagers des services publics locaux le 22 septembre 2021,

Le Conseil Municipal prend acte de la présentation du rapport annuel du service public du stationnement payant sur et hors voirie pour l'exercice 2020.

RAPPORT 2020 SUR LA GESTION DÉLÉGUÉE DES PISCINES DU LAC ET GIRARDY

Vu l'article L.1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant le rapport annuel établi pour l'exercice 2020 par RÉCRÉA, délégataire du service public de gestion des piscines municipales du Lac et Girardy,

Considérant que ce rapport a été présenté à la Commission Consultative des Usagers des services publics locaux le 22 septembre 2021,

Le Conseil Municipal prend acte de la présentation du rapport annuel du service public de gestion des piscines municipales pour l'exercice 2020.

RÉTROCESSION DES VOIRIES DES BAILLEURS SOCIAUX CHAUSSÉE NORD ET DÉNOMINATION DES VOIES

Vu l'achèvement des travaux de voirie réalisés conjointement par la Ville, Valloire Habitat et 3F Centre Val de Loire rues de Greven et du Grand-Clos,

Considérant qu'il convient de procéder à la rétrocession à la Ville par Valloire et 3F de leur partie de propriété constituant voie, à intégrer dans le Domaine Public communal,

Le Conseil Municipal :

- ↳ autorise le Maire, avec faculté de subdéléguer à son Premier Adjoint en cas d'empêchement, à accomplir les démarches et signer les actes permettant l'intégration de 4 119 m² dans le domaine public communal au titre de la voirie communale, étant entendu que les divers frais (géomètre, acte, remises en état) seront répartis en fonction de la quote-part initiale de propriété de chacun : Ville = 28,38 %, 3F = 42.29 %, Valloire = 29.33 % ;
- ↳ décide, en application des dispositions de l'article L 141-3 du code de la voirie routière, du classement de ces 4 119 m² dans la voirie communale, compte tenu du fait que ce classement n'a pas pour conséquence de porter atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées actuellement par cette voie ;
- ↳ procède à la dénomination, pour la pour la praticabilité du repérage géographique, de cette voirie interne de la manière suivante, du Nord au Sud :
 - rue des Quatre Saisons
 - rue Label Valette
 - rue France et Georges Thouvenot
 - rue Rémy Julienne
 - rue Roger Girardy.

Adopté à l'UNANIMITÉ.

FIXATION DES TARIFS PATINOIRE POUR LA SAISON 2021-2022

Le Conseil Municipal adopte les tarifs ci-dessous (identiques à ceux de la saison précédente) pour l'accès à la patinoire de plein air située devant la poste, place du Pâtis, du **18 Décembre 2021 au 20 février 2022** :

TARIFS TTC LOCATION DE PATINS INCLUSE

DÉSIGNATION	UNITÉ	CARNET DE 10 Non dissociable - Non remboursable	
		Enfant jusqu'à 12 ans	Adulte
Enfant jusqu'a 12 ans	3 €	25 €	
adulte	5 €	45 €	
Services Municipaux - Comités d'entreprises Associations - Communes		Enfant jusqu'à 12 ans	Adulte
		25 €	30 €
emplacement publicitaire 2,00 m x 0.60 m en quadri (composition comprise) :			
•sur le pourtour intérieur de la patinoire : 600 € HT			
•sur la face extérieure « grand côté » 700 € HT			
•sur les faces extérieures « petit côté » 550 € HT			
Soirée privée (19h 30 - 22h 00)..... 420 € HT			
annonce publicitaire audio sur la patinoire forfait : 150 € HT 6 annonces/jour, sur 7 jours (message fourni par l'annonceur)			
Annonce publicitaire au dos des tickets (10 000 minimum) : 700 € HT			

Adopté à l'UNANIMITÉ.

5 ABSTENTIONS (M. BELABBES, M. COLLARD, Mme HEBERT, M. NOTTIN, Mme LETOURNEUR).

INSTAURATION D'UN COUPON SPORT POUR LES JEUNES MONTARGOIS DE MOINS DE 18 ANS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L1611-4,

Vu la Loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations,

Vu le Décret n°2001-495 du 6 juin 2001 relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,

Vu la politique de la Ville en faveur du sport et de la jeunesse visant à développer la pratique sportive, individuelle ou collective,

Considérant que l'accès à la pratique sportive constitue un enjeu important en matière sociale, éducative ou de santé,

Le Conseil Municipal décide d'attribuer une aide financière en faveur des jeunes montargois de moins de 18 ans pour une nouvelle inscription dans une association sportive montargoise, selon les conditions ci-après :

- Cette aide financière est valable pour la saison 2021-2022.
- Elle est destinée aux jeunes de moins de 18 ans résidant à Montargis
- Elle viendra compenser le solde à payer par l'adhérent, déduction faite des autres aides perçues (Pass'Sports de l'Etat, CAF...) et ne pourra être supérieure à 50€ par jeune montargois
- Une seule aide par jeune
- Elle sera versée pour une première inscription (les renouvellements d'adhésion ne sont pas éligibles)
- L'adhésion doit être faite auprès d'une association sportive montargoise.

Adopté à l'UNANIMITÉ.

RÉVISION DES TARIFS DE LA SAISON CULTURELLE « UN DIMANCHE AU THÉÂTRE » ORGANISÉE À LA SALLE DES FÊTES

Dans le cadre de ses actions culturelles et pour la 11^{ème} année, la Ville de Montargis programme l'organisation de trois spectacles à la Salle des Fêtes de Montargis, le dimanche à 15h, dans le cadre de sa saison « Un dimanche au théâtre ».

Ces tarifs n'ayant fait l'objet d'aucune révision depuis 2018, le Conseil Municipal décide de les revaloriser comme suit :

	<i>Pass Théâtre Plein tarif</i>	<i>Pass Théâtre Tarif réduit</i>	<i>Prix d'une place Plein Tarif</i>	<i>Prix d'une place Tarif Réduit</i>
1^{ère} Catégorie	77 € - 79 €	62 € - 64 €	32 € - 34 €	27 € - 29 €
2^{ème} Catégorie	66 € - 68 €	50 € - 52 €	27 € - 29 €	22 € - 24 €
Enfant 1^{ère} Cat.	27 € - 29 €		17 € - 19 €	
Enfant 2^{ème} Cat.	20 € - 22 €		12 € - 14 €	

Adopté à la MAJORITÉ par 27 voix POUR et 5 CONTRE (M. BELABBES, M. COLLARD, Mme HEBERT, M. NOTTIN, Mme LETOURNEUR).

FIXATION DES TARIFS DU SPECTACLE DE NOËL « RUSSKASHOW »

Dans le cadre des fêtes de fin d'année, la Ville souhaite accueillir pour la 2^{ème} fois à Montargis un spectacle de Noël intitulé « Russka show » à la Salle des Fêtes de Montargis. Ce spectacle est programmé le Vendredi 17 Décembre à 20h30.

Afin d'assurer l'équilibre financier de cette programmation, le Conseil Municipal fixe les tarifs de ce spectacle comme suit :

Carré Or 200 places (10 premiers rangs) : 15 €

Les autres places (salle + balcon) en placement libre : 10 €

Adopté à l'UNANIMITÉ.

5 ABSTENTIONS (M. BELABBES, M. COLLARD, Mme HEBERT, M. NOTTIN, Mme LETOURNEUR).

CHARTRE DE LA PAUSE MÉRIDIDIENNE

Considérant la prise en charge sur le temps de pause méridienne, chaque jour de classe, de près de 650 enfants montargois de 9 écoles de la commune, accueillis sur 8 sites de restauration scolaire,

Considérant qu'il convient d'harmoniser, de définir les pratiques, l'organisation du repas et du temps périscolaire et les conditions d'accompagnement des enfants sur la pause méridienne,

Le Conseil Municipal adopte la charte de la pause méridienne.

Adopté à l'UNANIMITÉ.

5 ABSTENTIONS (M. BELABBES, M. COLLARD, Mme HEBERT, M. NOTTIN, Mme LETOURNEUR).

REMISE DE PRIX AUX ELÈVES DE COURS MOYEN 2

Vu la liste des pièces justificatives des dépenses des collectivités et établissements publics locaux annexée au décret n°2016-33 du 20 janvier 2016,

Considérant qu'il convient de délibérer pour la remise de prix avec l'attribution de livre à chaque élève de CM2 des écoles élémentaires de la ville,

Le Conseil Municipal décide l'attribution de livre pour les élèves de CM2 des écoles élémentaires de la ville, pour une valeur de moins de 50 € par élève.

Adopté à l'UNANIMITÉ.

CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE AVEC LA CAF DU LOIRET

Vu les articles L. 263-1, L. 223-1 et L. 227-1 à 3 du Code de la Sécurité Sociale,

Vu le Code de l'action sociale et des familles,

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté du 3 octobre 2001 relatif à l'action sociale des Caisses d'Allocations Familiales (Caf),

Vu la convention d'objectifs et de gestion (Cog) arrêtée entre l'Etat et la Caisse nationale des allocations familiales (Cnaf),

Considérant l'échéance du contrat « Enfance-Jeunesse » et l'intérêt d'engager un projet social de territoire défini à l'échelle de l'agglomération montargoise,

Le Conseil Municipal approuve l'engagement de la commune dans la démarche de Convention Territoriale Globale avec la CAF du Loiret et autorise le Maire, ou son représentant, à signer les actes à intervenir dans le cadre de cette démarche.

Adopté à l'UNANIMITÉ.

MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS : CRÉATION DE POSTE

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 34,

Vu le tableau de l'effectif des postes,

Vu la déclaration de création de poste faites auprès du Centre de Gestion,

Considérant le temps de travail actuel d'un enseignant artistique et le nombre d'élèves inscrits dans la discipline enseignée au Conservatoire de Musique, de Danse et de Théâtre,

Le Conseil Municipal décide la création d'un poste d'Assistant d'Enseignement Artistique Principal 2^{ème} classe à TNC 9/20.

(soit 16 postes créés dont 14 à TNC : 2 TNC 14/20, 1 TNC 12/20, 1 TNC 10.50/20, 1 TNC 10/20, 1 TNC 9.75/20, 1 TNC 9.25/20, 1 TNC 9/20, 2 TNC 8.50/20, 1 TNC 8/20, 1 TNC 6/20, 1 TNC 5/20, 1 TNC 4/20)

Adopté à l'UNANIMITÉ.

TEMPS DE TRAVAIL : PASSAGE AUX 1607 HEURES

Vu la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique, notamment son article 47,

Vu la délibération n° 19-142 du 03 janvier 2019 portant mise à jour du règlement des congés,

Vu l'avis du Comité Technique en date du 30 septembre 2021,

Considérant qu'il appartient à l'Assemblée délibérante de définir les conditions et modalités d'octroi des catégories de congés ou d'autorisations d'absence résultant soit de dispositions prévues pour les agents de la Fonction Publique d'Etat,

Le Conseil Municipal adopte le Règlement des Congés, applicable au 1^{er} janvier 2022 à l'ensemble des fonctionnaires et des agents non titulaires de droit public et de droit privé employés par la commune à temps complet, à temps non complet ou à temps partiel.

Adopté à la MAJORITÉ par 24 voix POUR, 5 CONTRE (M. BELABBES, M. COLLARD, Mme HEBERT, M. NOTTIN, Mme LETOURNEUR) et 3 ABSTENTIONS (M. VILAIN, M. WEBER, Mme BESSON).

NOMINATION AU RANG DE CITOYEN D'HONNEUR DE LA VILLE DE M. PAUL LAVILLE

Considérant que dans le cadre de ses missions de sous-préfet de l'arrondissement de Montargis du 3 septembre 2013 au 26 juin 2020, M. Paul LAVILLE a contribué avec rigueur, disponibilité et dévouement au bon développement et à la sécurité de la ville de Montargis et de ses habitants, au parfait conseil des élus, particuliers, dirigeants dans la gestion des affaires communales, associatives et professionnelles, et a veillé constamment à faciliter les relations avec l'administration,

Soulignant notamment que lors de l'inondation historique de Montargis en Juin 2016, ses interventions et actions ont été déterminantes pour la sauvegarde des biens et des habitants ainsi que pour la prise en charge par l'Etat et différentes parties prenantes, des indemnisations et de la reconstruction,

Le Conseil Municipal décide d'élever Monsieur Paul LAVILLE au rang de citoyen d'honneur de la ville de Montargis.

Adopté à l'UNANIMITÉ.

5 ABSTENTIONS (M. BELABBES, M. COLLARD, Mme HEBERT, M. NOTTIN, Mme LETOURNEUR).



L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 H 15.

Benoît DIGEON,
Maire de Montargis